

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ACOMPTE 2021. DÉCISION

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ACOMPTES 2021. DÉCISION

M Bernard Cases, Adjoint au Maire délégué Finances, ressources humaines et population, présente le rapport suivant.

Le fonctionnement de divers organismes exerçant leurs activités sur la commune nécessite un acompte de versement des subventions et participations décidées lors du vote du Budget Primitif.

Les modalités de calcul de ces acomptes sont fixées dans les conventions signées avec chacune de ces associations.

Pour leur permettre d'exercer une activité normale dès le début de l'année 2021, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de verser sur le montant global qui sera arrêté lors d'une prochaine délibération, un acompte d'un montant suivant :

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2021	MODALITES DE CALCUL PREVUES DANS LA CONVENTION
Association du Personnel Municipal (APM)	23 114,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Association Socio-Culturelle de l'Ouest (ASCO)	44 940,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Association Sportive de Saint-Médard (ASSM)	30 663,50 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Confluences	71 225,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Estran	18 900,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Football Club de St-Médard-en-Jalles (FCSMJ)	18 900,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Gestes et Expression	29 750,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Roller Bug	7 241,50 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Saint-Médard Basket Club	14 539,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Saint-Médard Rugby Club (SMRC)	28 000,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Total	287 273,00 €	

Ces acomptes seront versés dans le courant du mois de janvier 2021.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2021 conformément aux dispositions légales en vigueur au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement de ces sommes en précisant que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

Mélanie Laplace	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
Antoine Augé Bruno Cristofoli	Saint-Médard Rugby Club
Karine Guérin Bruno Cristofoli	ASCO
Françoise Fize Karine Guérin	Confluences
Karine Guérin Pascal Tartary	Estran
Cécile Pouban Bernard Cases	Association du Personnel Municipal
Pascale Bru Karine Guérin	Gestes et Expression

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 16 décembre 2020
pour expédition conforme

Le maire,




Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_190
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ACOMPTES 2021. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_190-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_190-DE-1-1_0.xml	text/xml	936
Nom original :		
DG20_190.pdf	application/pdf	723090
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_190-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	723090

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 11h03min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 11h03min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 11h03min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 11h06min01s	Reçu par le MI le 2020-12-21